



# MA MUNICIPALITÉ M'INFORME

Janvier

Année 2025 - Vol. 1 N° 01

## DANS CE NUMÉRO:

Présentation du journal	2
Horaires et séances	3
Offre d'emploi	4
Avis important	5
Messages aux citoyens	6-7-8
Collectes de janvier	9
Cours d'hiver	10
Services CLSC	11



**Nos bureaux seront fermés à compter de 17h00 le jeudi 19 décembre 2024**

**De retour le lundi 6 janvier 2025**

**Pour toutes urgences communiquer avec  
M. Yvan Lachance 819 218-9568**

## Présentation du journal

*Cher lecteur,*

*Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'un tout nouveau journal municipal mensuel « MA MUNICIPALITÉ M'INFORME ». Ce journal a pour objectif de renforcer le lien entre la municipalité et ses citoyens en offrant des informations essentielles, utiles et pratiques.*

*Objectifs du journal mensuel:*

- *Informers sur les collectes de déchets : Un calendrier précis des collectes de bacs (déchets ménagers, recyclage, compostage) sera publié chaque mois, **puisque le calendrier annuel des collectes ne sera pas distribué cette année.***
- *Horaires de bureau et séances du conseil: Retrouvez chaque mois les horaires du bureau municipal, ainsi que les dates des rencontres publiques du conseil.*
- *Autres informations: Le journal mensuel est votre guide essentiel pour rester informé sur tout ce qui se passe dans votre communauté. Chaque mois, nous compilons les informations les plus pertinentes afin de vous tenir au courant des événements, des initiatives, des projets municipaux et des services disponibles.*

*Le Journal Municipal Mensuel sera distribué dans les boîte aux lettres au début de chaque mois. Vous pourrez aussi le consulter sur notre site internet. [preissac.com](http://preissac.com)*

*Nous espérons que ce journal deviendra un véritable outil de communication entre la municipalité et ses citoyens, et qu'il vous apportera des réponses pratiques et des informations claires.*

*Merci de votre confiance et votre engagement. Ensemble, faisons vivre notre communauté!*

*Cordialement,  
L'équipe municipale*



# Horaires et séances



## Horaire Bureau municipal

Lundi	8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Mardi	8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Mercredi	8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Jeudi	8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Vendredi	Fermé
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé

## Calendrier des assemblées municipales **À 19h30**

JANVIER <b>14</b>	FÉVRIER <b>11</b>	MARS <b>11</b>	AVRIL <b>8</b>
MAI <b>13</b>	JUIN <b>10</b>	JUILLET <b>8</b>	AOÛT <b>12</b>
SEPTEMBRE <b>9</b>	OCTOBRE Pas d'assemblée	NOVEMBRE <b>18</b>	DÉCEMBRE <b>9</b>

Les rencontres publiques ont lieu à la salle du conseil au 6, rue des Rapides

**Appellation d'emploi**  
Agent(e) de développement

**Adresse du lieu de travail**  
6, rue des Rapides, Preissac, QC JOY 2E0

**Employeur**  
Municipalité de Preissac

La municipalité est actuellement à la recherche d'un(e) agent(e) de développement pour compléter son équipe .

Nous vous offrons une carrière stable et à long terme dans une équipe des plus dynamique.

**Vous aurez comme responsabilité:**

- Stimuler et accompagner toutes démarches de développement
- Soutenir l'émergence et la réalisation de projets de développement
- Évaluer et planifier la réalisation de projets
- Favoriser la communication entre les comités locaux, l'entraide, la concertation et le partenariat
- Offre à la Municipalité et aux comités locaux des services techniques et d'informations
- Responsable de l'organisation d'évènements et activités
- Voir à la possibilité d'aide financière pour différents projets
- Travail de concert avec les autres membres de l'équipe municipale
- Superviser les activités ponctuelles et régulières (aréna, cours , gym, etc.)
- Toutes autres tâches demandées par le Directeur général

**Profil recherché:**

- Excellent sens de l'organisation
- Capacité à coordonner et gérer des projets de développement
- Aptitude à planifier, suivre et évaluer des projets
- Excellente capacité à communiquer à l'écrit comme à l'oral
- Capacité de travailler en équipe
- Bonne maîtrise des outils informatiques et de communications
- Capacité à travailler sous pression

**Horaire de travail**

32 heures/semaine  
Horaires variables

Le salaire et les conditions de travail sont concurrentiels et en fonction de votre expérience.

Si le défi vous intéresse, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre curriculum vitae avant le 7 janvier 2025, 16h00 à [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com)



## AVIS IMPORTANT

### Rappel sur le dépôt de neige dans les rues de la municipalité

Voici un rappel de quelques exigences du règlement #204-2009 de la municipalité, soit le « **Règlement concernant le déblaiement de la neige sur le territoire de la municipalité de Preissac** ».

**Il est interdit à quiconque de déposer, projeter, souffler ou permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige dans les endroits suivants habituellement déblayés par la municipalité:**

Art. 5.1 et 5.2 Sur une **voie publique**, dans un parc ou dans le fossé,

Art. 5.3 Dans **une rivière, un ruisseau** ou autre cours d'eau ou sur les abords,

Art. 5.4 Dans un endroit qui pourrait **obstruer la visibilité** des automobilistes ou des piétons,

Art. 5.5 De déblayer une entrée en transportant la neige de **l'autre côté de la chaussée** et

Art.5.6 « **Il est interdit à quiconque de réduire la largeur d'une voie publique dégagée par l'action de déposer, projeter, souffler ou permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige sur un andain contigu à cette voie publique ».**

Ce que ça signifie, c'est que:

- l'interdiction touche: le propriétaire, l'occupant, l'entreprise **et/ou** tout représentant de ceux-ci.
- la largeur de la voie publique dégagée consiste en toute partie de la rue ou du chemin qui a fait ou fera l'objet de déblaiement de la neige.

Les conséquences du non-respect de ce règlement entraînent des coûts supplémentaires pour le déneigement et des risques pour la sécurité, c'est pourquoi la municipalité, par l'entremise de l'inspecteur municipal ou son responsable de l'entretien, compte appliquer les dispositions pénales concernant des infractions à ce règlement (amendes).

Merci de votre collaboration

L'inspecteur municipal

# Messages aux citoyens

## Changements au niveau des services postaux

**Chers citoyens,**

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un point de dépôt et de cueillette de Poste Canada est désormais disponible au **bureau municipal**. Vous pouvez bénéficier du service de remise et de dépôt d'articles ainsi que la vente de certains produits de base.

### **Horaires de disponibilité:**

Du lundi au jeudi

8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

**NOTE: (Une fois que la reprise des services postaux seront rétablis)** si vous recevez une **CARTE AVIS DE LIVRAISON** vous indiquant qu'un envoi n'a pu vous être livré, assurez vous de bien vérifier l'heure et l'adresse de l'endroit où vous présenter afin d'aller chercher cet article, tel qu'indiqué sur cette carte.

Nous tenons à vous remercier pour votre patience et votre collaboration pendant la mise en place de notre nouveau service à la municipalité. Nous savons que toute transition peut apporter son lot de défis, mais votre compréhension et votre engagement sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement de ce changement.

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal au **(819)732-4938** ou par courriel à **info@preissac.com**

**Cordialement,**

**L'équipe municipale de Preissac**



COMITÉ  
CONSULTATIF  
D'URBANISME

**CANDIDATS  
RECHERCHÉS**



**Pour informations:** **Claude Ménard**  
**819 732-4938 poste 105**  
**[inspection@preissac.com](mailto:inspection@preissac.com)**



**Refuge le Coeur  
sur 4 Pattes**

*LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC a signée un contrat avec LE  
REFUGE LE COEUR SUR 4 PATTES pour la gestion animalière  
qui a débuté le 1er décembre 2024.*

*D'autres informations suivront sur notre prochain journal  
municipal.*

*Pour toutes questions, contactez le bureau municipal au  
**(819)732-4938 poste 103**  
ou par courriel à **[direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com)***





# Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Québec se synchronise pour une récupération optimisée !

D'importants changements sont déployés pour transformer l'écosystème de la collecte sélective. Ces améliorations visent à :

- Uniformiser les pratiques à l'échelle provinciale;
- Standardiser la liste des matières acceptées pour l'ensemble du Québec;
- Intégrer des critères de qualité quant à la collecte et au tri.

**Contenants, emballages, imprimés (CEI). C'est tout.**

## POURQUOI « CEI. C'EST TOUT » ?

C'est plus simple à comprendre pour le citoyen.

Les CEI sont majoritairement générés par des produits d'usage courant et constituent la vaste majorité de ce qui doit être récupéré quotidiennement à la maison. En ne mettant que des CEI dans le bac, il y a plus d'assurance que le contenu du bac soit effectivement recyclé ou valorisé, voire qu'il évite l'élimination.

## Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération ?

### EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés

### EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

### LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.



### SAVIEZ-VOUS ?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Il contaminent les autres matières recyclables.

### BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants - sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex.: sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

### NE PAS METTRE DANS LE BAC

- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

Besoin de plus d'infos sur le bac ?  
Consultez [bacimpact.ca](http://bacimpact.ca)

# LA COLLECTE DU BAC DE RÉCUPÉRATION SE FERA AUX 2 SEMAINES.

**Voir le calendrier des collectes**



# Collectes de janvier

## COLLECTES



# JANVIER 2025

Horaire du centre de transbordement  
 9h00 à 12h00

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3 	4
5	6	7	8	9  <b>Rapides</b>	10	11
12	13	14	15	16  <b>Tançrède</b>	17 	18
19	20	21	22	23  <b>Rapides</b>	24	25
26	27	28	29	30  <b>Tançrède</b>	31 	

### NOTES

DÈS JANVIER 2025, LES COLLECTES DE COMPOSTAGE ET D'ORDURES SERONT RÉPARTIES SUR DEUX SEMAINES.

**SECTEUR RAPIDES:** TOUT LE SECTEUR NORD JUSQU'À MATÉRIAUX MB 693, AVENUE DU LAC INCLUSIVEMENT

**SECTEUR TANCRÈDE:** TOUTE LE SECTEUR SUD, DU CHEMIN DE LA POINTE JUSQU'À LA MINE LARONDE

# Cours d'hiver

Adulte 100 \$/10 cours

Au CMAE,  
16 rue des Rapides

Les lundis, 19h

## BOOTCAMP

avec Valérie Roy

### Matériel requis:

Tapis style yoga

Poids

Gourde d'eau



Début: 20 janvier

Les mardis, 19h

## WORKOUT LATINO

avec Christiane Ouellet

### Matériel requis:

Gourde d'eau



Début: 18 février

Les vendredis, 9h et/ou  
les dimanches, 9h

## YOGA HATHA FLOW

avec Mylène Grenier

### Matériel requis:

Tapis de yoga, couverture

2 blocs, traversin (facultatif)

Gourde d'eau



Début: 24 janvier (vendredi)  
26 janvier (dimanche)

Enfant 50 \$/ 10 cours

Les dimanches, 13h

## DANSE LE JAZZ

avec Nadia Ouellet

### Matériel requis:

Vêtement confortable

Soulier Ballerine/pieds nus

Gourde d'eau



Début: 26 janvier

Inscriptions à partir du 6 janvier

819 732-4938 #102

info@preissac.com



# CLSC

## Local de santé – Preissac

Local de Santé de Preissac

Téléphone : 732-3271 poste 4202

### Services disponibles et modalités d'accès

**Soins de santé courants offerts au Centre de soins ambulatoires de l'Hôpital d'Amos.**

Pour prendre rendez-vous : 819 732-3341, poste 2649

### Services de prélèvement sanguins offerts dans les CLSC suivants ou à l'Hôpital d'Amos

**Lieu :** CLSC de votre localité – **Preissac**

**Date :** Mercredi, 15 janvier

ou

**Lieu :** Sainte-Gertrude-Manneville

**Date :** Mercredi, 29 janvier

### Pour prendre un rendez-vous

CLSC en milieux ruraux :

819 732-3271, poste 4202

Hôpital d'Amos :

[www.clicsante.ca](http://www.clicsante.ca) ou 819 732-0165

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue

Québec 

*Nous joindre*

Municipalité de Preissac  
6, rue des Rapides  
Preissac Québec  
JOY 2E0

819 732-4938  
[info@preissac.com](mailto:info@preissac.com)

**Vous pouvez également  
consulter ce journal sur  
notre site web  
[preissac.com](http://preissac.com)**